

PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 9 MARS 2023
SYNDICAT MIXTE MOSELLE AMONT

La réunion a débuté le 9 mars 2023 à 18h00 sous la présidence du Président, Monsieur ANDRES Dominique.

Membres présents :

Monsieur ANDRES Dominique
Monsieur BISTON Christian
Monsieur BONNE Grégory
Monsieur CHEVRIER Bruno
Monsieur CHIVOT Jean-Marie
Monsieur GARION Eric
Madame GEHIN Martine
Monsieur GRANDEMANGE Erik
Madame LOUIS Catherine
Monsieur MATHIEU Jérôme
Monsieur MENTREL Jean Louis
Monsieur MICLO Jean-Paul
Monsieur NICAISE Roger
Monsieur RACINE Jean
Monsieur REMY Michel
Monsieur RIGOLLET Thierry

Membres absents représentés :

Monsieur CALMELS Jean-Pierre Pouvoir donné à M MICLO Jean-Paul
Monsieur COMBEAU Jean-Michel Pouvoir donné à M ANDRES Dominique
Madame GREMILLET Virginie Pouvoir donné à M MENTREL Jean Louis
Monsieur SIMONIN César Pouvoir donné à M RIGOLLET Thierry

Membres absents :

Monsieur BANSEPT Aurélien
Monsieur BERTRAND Michel
Monsieur DESCOUPS Damien
Monsieur DUBOIS Gilles
Madame FETET Pascale
Monsieur GRANDVALLET François
Monsieur LIENARD Pascal
Monsieur MOREL Bernard
Monsieur VALANCE Jacques
Monsieur VOITOT Ludovic

Secrétaire de séance : Monsieur GARION Eric

Le quorum (plus de la moitié des 58 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

DCS01_2023 - Validation du procès verbal de la séance du 21-12-2022
- Communication de décisions du président et délibérations du bureau
DCS02_2023 - Délibération : Renouvellement des délégations du comité syndical au bureau
DCS03_2023 - Rapport et débat d'orientation budgétaire

DCS04_2023 - Délibération : Validation du marché public pour l'étude de restauration de la Moselle et de ses affluents de sa source à Rupt sur Moselle

DCS05_2023 - Délibération : Convention de partenariat avec la Fédération des Vosges pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

DCS06_2023 - Déplacement des élus dans le cadre d'un mandat spécial

DCS07_2023 - Délibération : Délibération : Validation de l'avant-projet définitif – Programme Haute Moselotte et affluents

- Questions diverses

DCS01_2023 - Approbation du procès verbal de la séance du 21-12-2022

20 voix pour

- Communication de décisions du président et délibérations du bureau

Décisions du Président : Aucune

Délibérations du Bureau :

En vertu de la délibération n° 08.2022 prise par le Comité Syndical du 1^{er} mars 2022, autorisant le bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :

N° 26 2022

MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE POUR LES AGENTS

Décide la mise en place du RIFSEEP pour les agents dont le versement des salaires à démarrer au 1^{er} janvier 2023 par le Syndicat. Les membres du bureau se sont prononcés à l'unanimité pour un versement de l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise aux fonctionnaires stagiaires ou titulaires et aux contractuels de droit public, sur les filières administratives et techniques, sur les critères individuels retenus pour le montant de l'attribution ainsi que son réexamen et sa périodicité de versement (12 mois). Pour le Complément Indemnitaire Annuel, sont concernés les fonctionnaires stagiaires ou titulaires et les contractuels de droit public, les cadres d'emploi d'Attaché et Rédacteur pour les agents administratifs et pour les Ingénieurs et les Techniciens pour les agents techniques. Son versement est proratisé en fonction du temps de travail et versée annuellement après l'entretien professionnel des agents.

Le versement de l'IFSE se poursuivra en cas d'arrêt maladie ordinaire en suivant le sort du traitement. Le CIA ne sera pas versé en cas de maladie ordinaire en suivant le sort du traitement.

N° 27-2022

TEMPS DE TRAVAIL APPLIQUÉ AU SMMA AU 01-01-2023 :

Décide de se référer à la loi sur les 35h pour l'application du temps de travail des agents du Syndicat. Le Syndicat n'ayant pas encore défini toutes les règles d'organisation et de fonctionnement les concernant, les horaires de travail quotidien ont été fixé de 7h30 à 9h00 et 16h30 à 18h30 pour la plage variable et de 9h00 à 11h30 et 13h30 à 16h30 pour la plage fixe

N° 28-2022

OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS :

Décide de voter l'ouverture anticipée des crédits à hauteur de 25% des inscriptions budgétaires au BP 2022 (hors le chapitre 16 « remboursement d'emprunt).

Cette autorisation porte sur 609 450 € et est inférieure au plafond autorisé de 624 450 € afin de pouvoir payer des factures en investissements jusqu'au prochain vote du budget.

N° 29-2022

ADRESSE DU SIEGE DU SYNDICAT :

Décide le changement de l'adresse du Syndicat au 3 rue de la gare 88380 Arches après l'accord reçu de chacune des EPCI membres.

N° 30-2022

MOBILISATION D'UN EMPRUNT

Décide de mobiliser un emprunt à hauteur de 225 000 € conformément au BP 2022.

DCS02_2023 - Délibération : Renouvellement des délégations du comité syndical au bureau

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DELEGUE au bureau, **pour une durée d'un an**, ses attributions à l'exception des attributions listées ci-dessous :

Le vote du budget de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances,

- L'approbation du compte administratif,
- Les dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 du code général des collectivités territoriales
- Les dispositions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat,
- L'adhésion du syndicat à un établissement public,
- La délégation de la gestion d'un service public.

20 voix pour

DCS03_2023 – Délibération pour prendre Acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire

Rapport d'orientation budgétaire

Le budget 2023 du syndicat mixte Moselle Amont, qui sera présenté au comité syndical du 30 mars, se construit dans une conjoncture difficile qui impacte fortement nos collectivités et nos concitoyens : guerre en Ukraine, crise énergétique, inflation... Directement financé par les 7 EPCI qui lui ont confié la compétence GEMAPI, le syndicat ne peut rester hors sol et se doit de

travailler avec chacun d'entre eux. C'est dans ce sens que des rencontres se déroulent actuellement entre chaque collectivité et le syndicat.

Dans le même temps, l'accélération des conséquences du dérèglement climatique place nos compétences que sont la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques au coeur des enjeux environnementaux. Cela doit alimenter notre réflexion dans le choix des actions que nous sommes appelés à mener.

L'autre élément essentiel dans la construction du syndicat est bien sûr l'élaboration du budget qui est en cours. L'année 2022 a été consacrée à mettre en place l'Administration, les Finances (comptabilité, flux financiers, élaboration et suivi du budget...) et les Ressources Humaines afin de prendre complètement en charge nos agents au 1^{er} janvier 2023. Les difficultés de recrutement n'ont pas simplifié la tâche puisque c'est au cours du dernier trimestre que le recrutement s'est avéré positif. Par ailleurs, le projet initial d'installation du syndicat à Remiremont dans des locaux au Rhumont n'a pas pu se concrétiser en raison d'un coût d'aménagement bien plus élevé que ce qui était prévu initialement.

Il faut remercier nos collectivités pour le soutien qu'elles nous ont apporté à des degrés divers en poursuivant la prise en charge des techniciens, en nous aidant dans notre recherche de locaux, de personnels et en hébergeant nos services... et en se montrant patientes.

Cette première année d'exercice avec l'équipe technique dispersée et une administration très limitée n'a pas permis de concrétiser tout ce qui était inscrit au budget primitif 2022. Vous pourrez constater un important décalage tant en fonctionnement qu'en investissement. Il se traduit par de nombreux reports sur le budget 2023. S'agissant de l'investissement, le report des études et travaux signé en 2022 devrait se monter à environ 1 450 000€.

En fonctionnement, les rattachements ne sont pas totalement connus (factures des salaires et montant des subventions liées non connus à ce jour). Comme il avait été indiqué lors du vote du budget primitif 2022, les cotisations qu'auraient dû régler chaque EPCI feront l'objet d'une régularisation qui s'appliquera sur les cotisations 2023.

A ce jour, le siège du syndicat se situe à Arches dans des locaux mis à disposition pour 2023 par la Communauté d'Agglomération d'Epinal et partagés avec son service de l'assainissement. Nous sommes en recherche de nos locaux définitifs mais la priorité est de rassembler toute l'équipe afin de fonctionner dans les meilleures conditions. Pour l'heure, la directrice et 3 techniciens exercent à Arches. Nous attendons de concrétiser la location d'un local attenant pour regrouper toute l'équipe : la directrice, 7 techniciens dont deux mis à disposition 1 par la CCPVM (50%) et l'autre par la CASDDV (25%). Le syndicat fonctionne donc avec 6,75 ETP, dont 6 effectivement employés par le syndicat.

La faible proportion des travaux engagés en 2022 au regard des projets figurant au budget doit toutefois nous interroger puisque certes, l'équipe technique a exercé dispersée dans les collectivités, mais au complet. C'est pourquoi nous travaillons à une organisation, qui se met petit à petit en place, qui associe élus, notamment président et vice-présidents, direction et équipe technique.

Un premier élément important dans la construction du budget est le mode de financement par les EPCI qu'il est bon de rappeler.

EPCI-FP	Clé solidaire
CA Saint-Dié-des-Vosges	4%
CA Épinal	45 %
CC Bruyères Vallons des Vosges	7 %
CC de la Porte des Vosges Méridionales	10 %
CC des Ballons des Hautes-Vosges	10 %
CC Gérardmer Hautes-Vosges	15 %
CC Hautes-Vosges	9 %

Il est à noter que les travaux relevant de la GEMA sont pris en charge à 70% par l'EPCI concerné, 30 % étant pris en charge suivant la clé solidaire.

Les cotisations des 3 premières années avaient été évaluées dans une étude prospective avant la création du syndicat. Avec le décalage 2022 et l'évolution des projets, il y a lieu de la reconsidérer.

	TOTAL	2022	2023	2024
CASDV		32 690	50 381	134 198
CAE		334 947	823 798	565 758
CCBVV		73 042	138 213	51 329
CCPVM		123 231	155 733	71 645
CCBHV		68 358	156 858	117 777
CCGHV		78 656	117 624	55 166
CCHV		151 845	202 607	127 341
Cotisation totale		862 769	1 645 213	1 123 214

Après le travail sur ce budget 2023, nous établirons un plan prévisionnel d'investissements de 2024 à 2026 en lien avec les EPCI afin que chacun dispose d'une visibilité suffisante au moins jusqu'à la fin de ce mandat. Cela nous permettra également de contractualiser avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, demandeuse d'une telle démarche.

J'ajoute un élément important à venir avec le règlement d'intervention qui cadrera l'action du syndicat. Il sera présenté pour validation au comité syndical du 6 juillet après avoir été travaillé par élus et techniciens. La commission GEMA devra tenir toute sa place dans son élaboration. La section de fonctionnement devrait beaucoup mieux traduire cette année la réalité de la vie du syndicat avec notamment la masse salariale correspondant à une l'équipe au complet. La masse salariale exacte de 2022 n'est pas encore connue. Des factures de certains EPCI n'ont pas encore été reçues par le syndicat et les demandes de subventions liées n'ont pas encore été demandées ou sont en cours de versement. La masse salariale pour 2023 devrait se monter à environ 300 000 € avec 5 postes qui devraient être financés à hauteur de 80%, 1 poste à hauteur de 43% et deux agents mis à disposition avec un reste à charge déduit des subventions. Ces subventions seront perçues en 2024 pour l'année 2023. A ces dépenses salariales, il faut rajouter les indemnités des élus d'un montant de 40 000€ annuel chargé.

Il restera essentiellement à prendre en compte les dépenses nécessaires à l'équipement du siège et aux moyens nécessaires à un bon fonctionnement du service, dont certains éléments relèveront de l'investissement.

La section d'investissement prendra en compte la programmation des travaux reportés et nouveaux. Elle doit se traduire dans les faits par un syndicat pleinement à l'oeuvre sur l'ensemble du territoire.

Au-delà des travaux qui avaient été programmés lors de l'établissement de la prospective, des projets répondant notamment aux enjeux climatiques sont envisagés pour cette année :

- Une étude sur la ressource en eau menée conjointement avec nos homologues de l'EPTB Meurthe-Madon et le Syndicat Mixte Moselle Aval.
- Une modélisation hydraulique du bassin de la Moselle dans un objectif de prévention des inondations, avec les mêmes collectivités que le point précédent.
- Une étude sur les zones humides sur l'ensemble du territoire du syndicat.

Il faut rappeler que notre action ne peut être menée que grâce au soutien de plusieurs financeurs : département, région, et l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour la plus grande partie. Je tiens à les remercier. De plus en plus de projets verront une demande multi partenariale pour leurs financements. La masse de subvention que ce soit sur les missions des agents, des études ou des travaux, représente une proportion très importante des montants engagés. Toutefois, le décalage entre les engagements du syndicat et la perception de ces subventions pose un réel problème pour une collectivité comme la nôtre qui ne dispose pas de trésorerie et se doit de contenir l'appel financier aux EPCI, confrontés eux-mêmes à des contraintes budgétaires très importantes.

Parmi les contraintes, j'ajoute que nos travaux ne seront généralement pas éligibles au FCTVA puisqu'il sont exécutés sur des terrains dont nous ne sommes pas propriétaires. Un point qui n'avait pas été anticipé dans la prospective et qui a fait l'objet de discussions récemment avec la préfecture et la DDFIP.

A travers cette présentation, je souhaitais avant tout mettre en avant les enjeux portés par le budget primitif 2023 qui vous sera présenté au prochain comité syndical. Mais je voulais également montrer les spécificités du financement de notre syndicat qui conduisent à trouver un équilibre particulièrement délicat entre l'efficacité de l'action du syndicat et les financements sollicités auprès de nos collectivités.

C'est la tâche difficile à laquelle les élus et notre équipe technique et administrative s'attelle actuellement et je tiens à remercier les uns et les autres pour leur engagement.

Vous comprendrez que nous ne sommes pas en mesure de fournir un budget détaillé aujourd'hui, et ce n'est d'ailleurs pas le but d'un débat d'orientation budgétaire. Ceci d'autant plus que les rencontres avec les EPCI se poursuivent.

La discussion est ouverte.

20 voix pour acter le Rapport d'Orientation budgétaire.

Débat d'Orientation Budgétaire :

Jérôme Mathieu :

- indique que pour les zones humides, il faudrait voir dans les communes les PLU, car si le montant des études sont mises bout à bout cela fait cher, et des études ont déjà été réalisées à différents niveaux.
- Demande si les résultats de ces études seront transmis aux élus que ce soit dans les EPCI ou dans les communes,
- Demande qu'un dialogue soit instauré avec chaque EPCI pour budgétiser les travaux avec la clé de répartition 70%/30% pour connaître le montant des cotisations de chacune.

Dominique Andrès précise que chacune des EPCI sera rencontrée dans les jours à venir et cela se fera chaque année.

Jean Paul Miclo précise qu'en ce qui concerne les études et les travaux réalisés, il faut agir sur la sensibilisation des citoyens.

Thierry Rigollet a indiqué qu'il fallait contenir les zones humides connues.

Catherine Louis questionne sur la continuité écologique des cours d'eau.

Bruno Chevrier précise que ce sera un sujet moteur dans les années à venir. Pour cela il faut faire changer les mentalités et pouvoir communiquer au plus grand nombre. Le syndicat Mixte est une nouvelle structure qui n'est pas encore connue. Il faut redonner de l'information aux élus.

Jean Paul Miclo indique avoir assisté à une conférence avec des experts qui prévenait que la masse d'eau annuelle qui tomberait serait la même mais serait plus violente en quantité sur des périodes plus courtes.

Éric Garion précise que les zones humides font partie de la continuité écologique.

Thierry Rigollet indique que les plus gros travaux seront faits en forêt mais que les précipitations tomberont plus violement.

Dominique Andres a conclu en indiquant que la communication aux élus et aux administrés serait une priorité pour le Syndicat Mixte avec la mise en place d'une journée sur site le 6 juin prochain et la mise en place d'un site internet dès que possible. D'autres moyens de communications vont être étudiés.

DCS04_2023 - Délibération : Validation du marché public pour l'étude de restauration de la Moselle et de ses affluents de sa source à Rupt sur Moselle

Le Comité Syndical,

Vu l'article R2124-1 du Code de la commande Publique (CCP) sur la procédure formalisée,

Vu l'ouverture des plis le 16 novembre 2022,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 13 décembre 2022,

DÉCIDE

D'attribuer le marché public de maîtrise d'œuvre au bureau d'études FLUVIALIS 15, la Tannerie 57070 Saint-Julien-les-Metz pour un montant de 262 675.00 € HT soit 315 210.00 € TTC.

20 voix pour

DCS05_2023 - Délibération : Convention de partenariat avec la Fédération des Vosges pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Le comité Syndical,

Vu la demande de convention 2023 entre le Syndicat Mixte Moselle Amont et la Fédération de pêche,

Vu la demande de participation financière pour des travaux en rivière sur des cours d'eau dont le Syndicat Mixte Moselle Amont à la compétence,

Décide d'autoriser

par convention la réalisation des travaux d'entretien en 2023 de six sites sur le territoire du Syndicat Mixte Moselle Amont avec la Fédération de pêche des Vosges en partenariat avec l'association "Jeunesse et Cultures" d'Épinal pour des chantiers éducatifs en rivière sur :

- Le ruisseau de Belbriette à Xonrupt-Longemer ;
- La Corbeline à Granges Aumontzey ;
- Le Chajoux à la Bresse ;
- La Moselotte à Cornimont ;
- Le Saint Oger à Jeuxy ;
- L'annexe hydraulique de la Cornée et le ruisseau de l'Abattoir à Charmes

La participation financière du Syndicat Mixte Moselle Amont représente un coût de 20% du coût total des travaux soit un montant de 11520 € pour l'année 2023.

20 voix pour

DCS06_2023 - Délibération : Déplacement des élus dans le cadre d'un mandat spécial

Vu les articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du CGCT ;

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant le taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État ;

Vu le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 16 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991 ;

Le mandat spécial correspond à une mission qui doit être accomplie, dans l'intérêt de la commune, par un ou plusieurs membres du comité syndical et avec l'autorisation de celui-ci.

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

La prise en charge de ces frais de déplacement restera conforme aux montants fixés par décret.

Confère

Le caractère de mandat spécial au déplacement au Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires / DGPR Tour Sequoia – 1 place Carpeaux – 92800 Puteaux (Paris La Défense) de Martine Géhin, Vice-Présidente en charge de la Prévention des Inondations, pour représenter le Syndicat Mixte Moselle Amont à l'Assemblée Générale de l'Association France Dignes et à une demie journée Technique.

Décide

de la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par remboursement a posteriori des frais avancés (sur présentation de justificatifs) ;
 Précise que les dépenses concernent les frais de transport (en prenant soin de choisir les modes de déplacement disponibles les moins onéreux), les frais de restauration sur la période du 5 au 6 avril 2023.

20 voix pour

DCS07_2023 - Délibération : Validation de l'avant-projet définitif – Programme Haute Moselotte et affluents

Le Comité Syndical,

Vu le COPIL du 13 septembre 2022 et la réunion technique du 25 octobre 2022,

Vu la finalisation des études complémentaires au programme Haute Moselotte et affluents,

Vu les réunions avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse puis le Région Grand Est,

Valide

la phase Avant-Projet-Définitif du programme Haute Moselotte et affluents pour passer à la phase Projet qui confirment les choix techniques et le montants des différentes phases des travaux sur une période de 7 années :

TRANCHES	OBJET	MONTANT	TOTAL €HT Prix actualisés (à préciser dans le PRO)
TRANCHE 1 : Traitement de la végétation, renouée	Renouée	104 000,00 €	266 560,00 €
	Plantations simples	8 000,00 €	
	Entretien - ripisylve	75 000,00 €	
	Entretien - lagune Thiéfosse	51 000,00 €	
TRANCHE 2 : Continuité écologique + restauration (saulxures et ventron)	Effacements d'ouvrages (12)	92 000,00 €	282 240,00 €
	Restauration du Ventron	62 000,00 €	
	Aménagement d'annexe hydraulique	34 000,00 €	
	Aménagement de l'île de Saulxures	64 000,00 €	

TRANCHE 3 : ZRV + continuité écologique + restauration	ZRV STEP Saulxures	35 000,00 €	227 360,00 €
	Seuil du plan d'eau	15 000,00 €	
	Désenrochement Saulxures amont	47 000,00 €	
	Aménagement de lit - Cornimont	67 000,00 €	
	ZRV STEP Cornimont	39 000,00 €	

TRANCHE 4 : Restauration	Désenrochement Saulxures aval	324 000,00 €	362 880,00 €
-----------------------------	-------------------------------	--------------	--------------

TRANCHE 5 : Continuité écologique (la Bresse)	ROE 2080 (Pont des Champions)	75 000,00 €	335 000,00 €
	ROE 58333 -eau potable en amont de la bresse	30 000,00 €	
	ROE 2081 - Seuil canalisation	230 000,00 €	

TRANCHE 6 : Continuité écologique + restauration	ROE 58298 (seuil Xoulces)	120 000,00 €	330 560,00 €
	Désenrochement - Cornimont	127 000,00 €	
	Protection de berge	61 000,00 €	

TRANCHE 7 : Continuité écologique	Seuils jumeaux - Cornimont	390 000,00 €	390 000,00 €
--------------------------------------	----------------------------	--------------	--------------

TOTAL	2 194 600,00 €
-------	----------------

Bruno Chevrier aimerait savoir ou va l'argent public et à quoi vont servir les travaux de la tranche 1 ? Faire des travaux à la place des riverains qui n'entretiennent pas leurs berges pour un gros montant ne devrait pas être du ressort du Syndicat Mixte.

Grégory Bonne indique que toutes les actions qui vont être menées ont été décidées en consultation avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse qui est le financeur majoritaire. Des préconisations ont été faites et nous allons recevoir une restitution du bureau d'étude, des réunions avec des Comité de Pilotage.

Martine Géhin précise que les communes sont très attachées à leur rivière, les tractations entre les élus et la population ont duré 5 ans. Il a fallu trouver un accord avec chaque commune concernée par les travaux. Le bureau d'étude étudie plusieurs scénarios, le présente et peut répartir les terrains qui appartiennent aux propriétaires particuliers. Nous devons travailler pour la continuité écologique et c'est un très long temps d'échanges avec des réunions publiques, des COPIL et des propriétaires qui peuvent aussi être des communes.

20 voix pour

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Président lève la séance à 20h00.

Monsieur GARION Eric

Monsieur ANDRES Dominique,

Secrétaire de séance

Président